

PAX, SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE SA

**PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE**
COMPTES D'EXPLOITATION 2020

20

FAITS MARQUANTS

445 **MILLIONS DE CHF**
**PRIMES BRUTES DANS LA PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE**

3.5 **MILLIONS DE CHF**
**MONTANT DISTRIBUÉ AUX ASSURÉS À PARTIR
DU FONDS D'EXCÉDENTS**

4.0 **MILLIARDS DE CHF**
**TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX DANS
LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (VALEUR
DE MARCHÉ)**

94.6 **%**
TAUX MINIMAL (LEGAL QUOTE)

Préface	4
Information pour les institutions de prévoyance assurées	6
Commentaire concernant l'exercice 2020 de la prévoyance professionnelle	7
Bilan	8
Compte d'exploitation	12
Annexe	15

Utilisation des dénominations

Pax Assurance:	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Groupe Pax:	se compose du Pax Holding (société coopérative), de la Pax Assurance, de la Creadi AG, de la Pax Asset Management SA et d'une participa- tion minoritaire de 48.8 pour cent à la Dextra Assurances SA qui opère sous le nom de Simpego Assurances SA, Zurich, depuis février 2021.

Chère lectrice, cher lecteur,

L'événement clé de 2020 a été la pandémie de Covid qui a eu un impact majeur sur le développement de l'économie suisse. Bien que les effets aient été atténués par les programmes d'aide de l'État, le produit intérieur brut a tout de même subi une baisse de 2.9 pour cent selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Le contexte des taux d'intérêt bas était un autre défi touchant le secteur de la prévoyance en particulier. Il est encore très difficile pour les assureurs de prévoyance de trouver des possibilités de placements rentables qui ne compromettent pas la sécurité. Les exigences réglementaires des organes de surveillance qui réduisent la marge de financement des prestations minimales par des prescriptions restrictives en matière de capital et de solvabilité dans le deuxième pilier accentuent cette situation.

Vient s'y ajouter la réforme très urgente de la prévoyance vieillesse. Le point crucial est le niveau du taux de conversion et du taux minimal LPP. Ces taux doivent être adaptés aux réalités économiques. C'est la seule façon de constituer, en plus de la rémunération minimale, également des réserves de fluctuation et les provisions nécessaires afin de financer les droits aux rentes et d'éviter des subventions croisées des assurés actifs vers les retraités.

Partenaire solide pour les assurés et les partenaires de distribution

Compte tenu des conditions difficiles, Pax s'est révélée être une partenaire solide et fiable qui soutient ses assurés et ses partenaires de distribution. Du point de vue financier et opérationnel, nous présentons une très bonne performance. Nous avons ainsi augmenté notre bénéfice et notre capital propre et maintenu notre politique durable en matière d'excédents. Par ailleurs, nous avons réagi avec souplesse aux défis en perpétuel changement liés à la pandémie de Covid,

avons protégé la santé de nos collaboratrices et collaborateurs et offert à nos clientes, clients et partenaires de distribution un encadrement de grande qualité. En tant qu'assureur de prévoyance à caractère coopératif, nous avons également apporté notre soutien aux assurés et aux partenaires commerciaux pendant la pandémie de Covid. Ainsi, les taux d'intérêt pour les intérêts de retard sur les cotisations 2020 sont également fortement réduits pour l'année 2021 dans la prévoyance professionnelle. Par ailleurs, nous avons accordé aux clients ayant rencontré des difficultés de paiement en raison de la pandémie de Covid des délais plus généreux pour le paiement de leurs arriérés.

Toutes ces prestations sont la conséquence directe de la modernisation à laquelle Pax a procédé ces dernières années de façon conséquente. Nous avons investi dans notre capacité de changement de façon ciblée, avons fait progresser notre orientation client et établi une culture d'entreprise qui nous rend plus agiles sur le marché. Nos clients en profitent sous forme d'offres attractives, d'offres de service adaptées aux besoins et d'une sécurité financière élevée.

Bénéfices et capital propre augmentés

Financièrement parlant, l'exercice 2020 a été couronné de succès. Pour la deuxième fois consécutive, nous avons augmenté notre bénéfice, passant ainsi de 5.4 millions de CHF l'année précédente à 10.4 millions de CHF. En ce qui concerne le capital propre aussi, nous avons enregistré une augmentation. Fin 2020, il s'élevait à 220 millions de CHF, ce qui représente une croissance de 7 millions de CHF par rapport à l'année précédente. De la sorte, la Pax Assurance est dans une situation financière très solide.

Maintien d'une participation constante aux excédents

Pax est organisée en coopérative et s'engage à protéger les intérêts financiers de ses assurés et sociétaires. Cela se reflète dans la politique d'excédents attrayante que nous poursuivons de façon conséquente depuis des années. Il en a également été ainsi en 2020. Cette année, nous avons distribué 3.5 millions de CHF aux assurés dans la prévoyance professionnelle (année précédente: 3.4 millions de CHF). Le montant de 6 millions de CHF a été attribué aux excédents (année précédente: 4 millions de CHF). Ce faisant, il en a été davantage versé au fonds d'excédents qu'il n'en a été prélevé, de sorte que les assurés bénéficieront à l'avenir aussi d'une participation durable aux excédents.

Nouvelles affaires et évolution du volume de primes

Les nouvelles affaires s'élèvent à 6.2 millions de CHF et ont été plutôt modérées par rapport à l'année précédente. Cette évolution peut, d'une part, être attribuée au fait que moins de nouvelles entreprises ont été créées pendant la pandémie de Covid et que, par conséquent, moins d'appels ont été lancés pour des offres dans la prévoyance professionnelle. D'autre part, le résultat reflète également la stratégie consistant à gérer la croissance de façon sélective en raison des faibles taux d'intérêt. Cela améliore la composition du portefeuille, ce qui favorise la rentabilité à long terme. Les primes brutes ont diminué de 6.1 pour cent par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 445.2 millions de CHF (année précédente: 473.9 millions de CHF). Cela est dû au nombre restreint de nouvelles affaires, à la forte baisse des primes uniques et aux diminutions de primes à la suite de résiliations.

Pax DuoStar - offre d'un nouveau genre dans la prévoyance professionnelle

Pax a démontré sa force d'innovation et a développé, avec Pax DuoStar, une offre unique dans la prévoyance professionnelle. Nous sommes le premier assureur de prévoyance en Suisse à proposer une solution qui combine les avantages de l'assurance complète et les atouts de l'assurance partiellement autonome. Désormais, les entreprises clientes profiteront de la garantie liée aux chances de rendement dans une seule et unique solution. La mise sur le marché a eu lieu en avril 2021.

En plus de Pax DuoStar, nous continuons à miser sur le modèle de l'assurance complète, car il offre aux entreprises clientes une protection globale et des garanties étendues dans la prévoyance professionnelle. Contrairement à ce qui est le cas avec les modèles de prévoyance autonomes et semi-autonomes, c'est Pax qui, dans l'assurance complète, assume entièrement tant les risques vieillesse, décès et invalidité que les risques liés aux placements.

Remerciements

Pour la prévoyance professionnelle de la Pax Assurance, l'année 2020 a été une année de tous les défis, défis que l'entreprise a relevés activement. Cela n'est possible qu'avec l'engagement et le savoir-faire de nos collaborateurs. Nous les remercions pour leur engagement et leurs performances, grâce auxquels ils ont contribué à la réussite du développement de la Pax Assurance. Un grand merci également à nos partenaires de distribution et à nos clients pour la confiance et la fidélité qu'ils témoignent à Pax.



Peter Kappeler
CEO



Alex Flückiger
CFO

INFORMATION POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE ASSURÉES

Destinataires

Fondations collectives

Pax, Fondation collective LPP

Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel

Statut

Les informations sont vérifiées par l'organe de révision. L'accord de la FINMA pour la publication est disponible.

Publication

Le schéma de publication 2020 correspond au modèle de l'autorité de surveillance FINMA. Les données des comptes annuels de toutes les sociétés d'assurance qui travaillent dans le domaine de la prévoyance professionnelle sont publiées et peuvent être consultées sur Internet sur le site de l'autorité de surveillance FINMA.

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis. Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs.

COMMENTAIRE CONCERNANT L'EXERCICE 2020 DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Activité commerciale et situation sur le marché

La Pax Assurance ne travaille que sur le marché suisse de l'assurance et se concentre sur des solutions pour les prévoyances privée et professionnelle. Les clients bénéficient d'une offre variée de packages de prestations modulaires qui peuvent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises de façon flexible.

Dans la prévoyance professionnelle, Pax mise toujours sur le modèle de l'assurance complète, car elle offre aux entreprises clientes une protection globale et des garanties étendues. Contrairement à ce qui est le cas avec les modèles de prévoyance autonomes et semi-autonomes, c'est Pax qui assume tant les risques vieillesse, décès et invalidité que les risques liés aux placements. Cela garantit, surtout sur un marché des placements volatile, que les entreprises assurées n'auront pas à financer l'assainissement de leur prévoyance professionnelle.

En plus de l'assurance complète qui a fait ses preuves, Pax a développé une solution innovante et unique qui n'est pas encore disponible sur le marché suisse sous cette forme: Pax DuoStar. Des détails sur la valeur ajoutée pour le client de cette offre figurent dans le chapitre développement des produits.

La Pax Assurance distribue ses produits par des partenaires indépendants qu'elle suit de près par l'intermédiaire des centres de courtiers et clients régionaux. De la sorte, l'entreprise garantit sa présence sur place et s'assure d'une grande qualité des conseils concernant ses solutions de prévoyance.

Nouvelles affaires et développement du volume de primes

Dans la prévoyance professionnelle, l'évolution des nouvelles affaires a été très timide et n'atteint pas, avec 6.2 millions de CHF, le niveau de l'année précédente. Cela peut en partie être attribué au fait que moins de nouvelles entreprises ont été créées pendant la pandémie de Covid et que, par conséquent, moins d'appels ont été lancés pour des offres dans la prévoyance profession-

nelle. En même temps, cela reflète également la stratégie de gestion sélective de la croissance en raison des faibles taux d'intérêt. Cela améliore la composition du portefeuille et contribue à la rentabilité.

Les primes brutes ont diminué de 6.1 pour cent par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 445.2 millions de CHF (année précédente: 473.9 millions de CHF). Cela est dû au nombre restreint de nouvelles affaires, à la forte baisse des primes uniques, aux diminutions de primes à la suite de résiliations. Ce dernier point entraîne une réduction des capitaux à rémunérer, ce qui est conforme à la stratégie et n'est pas économiquement désavantageux compte tenu de la situation des taux d'intérêt.

Développement des produits

En 2020, Pax a clôturé le développement d'un modèle de prévoyance novateur dans la prévoyance professionnelle. Celui-ci a été lancé sous le nom de Pax DuoStar en avril 2021. Pax DuoStar combine la sécurité d'une assurance complète et les opportunités de rendement d'une solution semi-autonome et les réunit en un seul modèle. Les entreprises clientes bénéficient ainsi du meilleur des deux univers de prévoyance.

Avec Pax DuoStar, les contributions d'épargne et les avoirs de vieillesse sont répartis à 50/50 – en une part épargne dans l'assurance complète et une part épargne orientée vers le rendement. Les entreprises clientes disposent ainsi d'une solution équilibrée qui concilie sécurité et rendement potentiel. Et ils en profitent doublement: 50 pour cent des contributions d'épargne et des avoirs de vieillesse sont entièrement assurés auprès de Pax. Les entreprises clientes ne courent aucun risque, mais jouissent d'une sécurité à 100 pour cent. Les 50 pour cent restants sont investis dans une optique de rendement. De la sorte, les entreprises assurées participent au développement des marchés financiers, ce qui leur assure de meilleures perspectives de bénéfices. La solution novatrice convient aux entreprises qui recherchent un rapport équilibré entre ces aspects.

BILAN

Le tableau qui suit présente en abrégé le bilan de l'ensemble du secteur d'activité de la prévoyance professionnelle.

Actifs

En CHF 1'000	2019	2020
Placements de capitaux	3'780'501	3'681'407
Liquidités	238'291	134'310
Titres à taux d'intérêt fixe	2'563'276	2'503'983
Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	2'118'644	2'181'403
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	444'632	322'580
Immeubles	477'243	468'568
Hypothèques	55'137	65'107
Actions suisses et étrangères	138'572	156'337
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés nets	2'938	382
Autres placements de capitaux	305'046	352'720
Créances découlant d'instruments financiers dérivés	7'765	5'754
Autres actifs	45'593	31'808
Réassurance passive	6'096	5'161
Somme actifs	3'839'955	3'724'130

Passifs

En CHF 1'000	2019	2020
Provisions techniques brutes	3'668'646	3'613'807
Avoirs de vieillesse	2'244'075	2'178'046
dont part obligatoire	1'436'461	1'382'217
dont part subobligatoire	807'614	795'829
Provision complémentaire pour transformations en rente futures	129'100	122'700
dont part obligatoire	112'200	108'300
dont part subobligatoire	16'900	14'400
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	810'752	882'973
dont part obligatoire	504'518	548'150
dont part subobligatoire	306'234	334'824
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	158'031	157'329
dont part obligatoire	99'501	98'408
dont part subobligatoire	58'530	58'922
Provision mathématique des polices de libre passage	8'642	7'500
Réserve mathématique autres couvertures	3'486	2'535
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	171'600	142'500
Renforcement de la provision mathématique des rentes en cours	38'796	44'139
Autres provisions techniques	59'840	38'584
Fonds de renchérissement	44'325	37'500
État en début d'année	55'325	44'325
Primes de renchérissement brutes	311	249
Frais	-208	-166
Charges pour augmentations des rentes de risque en raison du renchérissement	-144	-42
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149, al. 1, lettre a	-8'000	-866
Dissolution en faveur du fonds d'excédents	-2'960	-6'000
Fonds d'excédents	18'600	21'150
État en début d'année	17'950	18'600
Distribution à des institutions de prévoyance (versement d'excédents)	-3'350	-3'450
Participation à l'excédent année en cours (attribution d'excédents)	4'000	6'000
Parts d'excédents créditées	5'190	6'008
Autres passifs	95'114	26'987
Capital propre	52'405	56'178
Somme passifs	3'839'955	3'724'130

Structure des placements de capitaux

La structure des placements de capitaux dans les opérations LPP des assureurs est marquée par les dispositions réglementaires de la FINMA. Les directives de placement pour les assurances définissent les placements et limites autorisés alors que le Test suisse de solvabilité limite les risques de placement admis. Les placements à risque plus élevé doivent de ce fait être protégés par un capital propre supplémentaire. La rémunération de ce capital propre est à son tour limitée par la quote-part minimale.

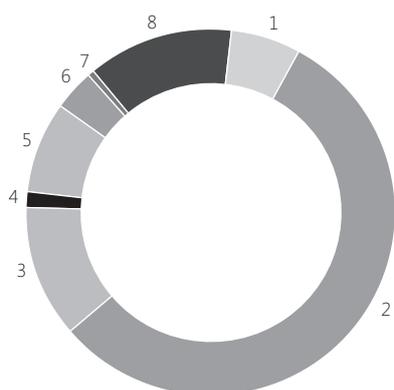
Dans le contexte persistant de taux d'intérêt négatifs, le principal défi pour les nouveaux placements en 2020 restait de trouver des obligations ayant une solvabilité suffisante tout en offrant des rendements acceptables. L'augmentation temporaire des écarts de crédit pour les obligations d'entreprises a pu être mise à profit pour exploiter des opportunités intéressantes en matière de rendement. Dans l'ensemble, le rendement global réalisé sur les nouveaux placements a été plus élevé que prévu.

À la fin de l'année, la part d'actions était de 4 pour cent. Le portefeuille d'actions a été couvert systématiquement contre les effondrements extrêmes du marché au moyen d'une stratégie de dérivés, ce qui a grandement limité les pertes temporaires de change en mars. En raison du rallye de fin d'année, les placements en actions ont finalement aussi contribué positivement au résultat des placements en 2020.

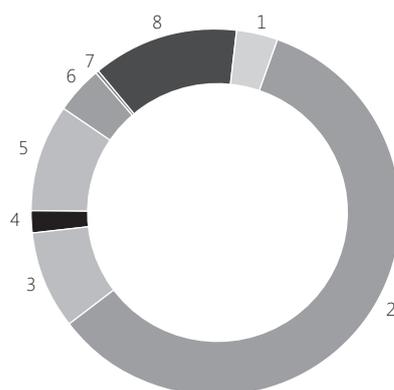
Le portefeuille immobilier représente une source de revenu considérable à la Pax Assurance et constitue une part importante du portefeuille global. Le portefeuille immobilier de la Pax Assurance comporte une composante résidentielle considérable, est stable et bien diversifié sur le plan régional. Avec l'augmentation de leur valeur et les revenus, l'immobilier a apporté une contribution importante aux bénéfices et des plus-values inscrits au bilan qui renforcent la base des fonds propres.

En CHF 1'000	2019	2020	
	En %		En %
1. Liquidités	6.30%	134'310	3.65%
2. Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	56.04%	2'181'403	59.25%
3. Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	11.76%	322'580	8.76%
4. Hypothèques	1.46%	65'107	1.77%
5. Autres placements de capitaux	8.07%	352'720	9.58%
6. Actions suisses et étrangères	3.67%	156'337	4.24%
7. Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	0.08%	382	0.01%
8. Immeubles	12.62%	468'568	12.73%

2019



2020



Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents constitue une réserve pour les futures participations aux excédents. Il sert à garantir aux clients une attribution d'excédent stable et pérenne et à lisser les fluctuations dans l'évolution des affaires. Il peut exclusivement être utilisé en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Évolution du fonds d'excédents

En CHF 1'000	2019	2020	Changement	En %
Fonds d'excédent	18'600	21'150		
Part liée	4'000	6'000	2'000	50.00%
Part libre	14'600	15'150	550	3.77%

Provisions techniques

Les sociétés d'assurance sont tenues de constituer des provisions techniques suffisantes pour couvrir les engagements prévus. Ceux-ci concernent notamment les avoirs de vieillesse pour les futures prestations de vieillesse. Ces attributions concernent également des provisions pour les rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité qui sont régulièrement examinées. En raison de l'espérance de vie qui augmente et les répercussions économiques des taux de conversion en rentes trop élevés dans la prévoyance professionnelle, celles-ci devront éventuellement faire l'objet d'un financement ultérieur. Des réserves spéciales doivent également être constituées pour des événements assurés déjà survenus, mais non encore signalés. Grâce aux réserves constituées prudemment ces dernières années, la sécurité financière de la Pax Assurance a atteint un niveau tellement élevé qu'aucune constitution de réserves non prévues n'a été nécessaire malgré l'évolution des intérêts qui reste tendue. La capacité de risque de la société est excellente et permet d'assurer que la Pax Assurance pourrait à tout moment respecter les garanties vis-à-vis de ses clients.

Provision de renchérissement

La provision de renchérissement a servi à financer l'adaptation légale au renchérissement de rentes d'invalidité et de survivants à l'évolution des prix. Jusqu'en 2017, elle était calculée selon les indications du «Pool pour la garantie des allocations de renchérissement selon LPP» de l'ASA. Entretemps, la surveillance demande des plans commerciaux propres à chaque compagnie pour la provision de renchérissement. C'est pourquoi le pool a été résilié. Il a résulté du premier calcul effectué selon le nouveau plan commercial à la clôture de l'année 2018 une valeur nettement inférieure à celle de la provision de renchérissement de l'époque. Jusqu'en 2019, une partie de la provision de plus de 36 millions de CHF au total a été libérée, 6.8 autres millions de CHF ayant été libérés en 2020 en faveur de la prévoyance professionnelle. Les moyens ainsi libérés ont été attribués dans leur totalité à des renforcements des provisions techniques ou au fonds d'excédents.

COMPTE D'EXPLOITATION

Produits

En CHF 1'000	2019	2020
Primes brutes comptabilisées	473'913	445'183
Primes d'épargne	415'528	387'644
dont contributions pour alimentation des avoirs de vieillesse	200'163	196'399
dont avoirs de vieillesse apportés: apportés individuellement	175'553	170'102
dont avoirs de vieillesse apportés: reprises de contrats lors d'affiliations	37'973	20'852
dont dépôts pour rentes de vieillesse et de survivants	133	0
dont dépôts pour rentes d'invalidité ou rentes d'enfant d'invalidité	1'706	292
Primes de risque	39'671	39'047
Primes de frais	18'714	18'491
Produit des placements de capitaux net	51'311	49'629
Produit des placements de capitaux brut	54'793	54'426
Produit des placements de capitaux direct	71'994	66'409
Liquidités	-553	-413
Obligations	37'490	33'095
Immeubles	23'684	21'392
Hypothèques	830	909
Autres placements de capitaux	10'542	11'427
Résultat sur réalisations	1'085	-448
Solde entre plus-values et amortissements	-4'449	-5'462
Résultat monétaire	-11'993	-4'469
Charges d'intérêt	-1'843	-1'605
Charges pour la gestion de la fortune	-3'482	-4'798
Autres produits	350	324
Résultat de la réassurance	-4'056	2'120
Produit total	521'517	497'255

Le compte d'exploitation concernant la prévoyance professionnelle est basé sur la clôture statutaire de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, qui est examinée tous les ans par l'organe de révision externe. Il permet à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) de vérifier l'état de solvabilité et le respect d'autres prescriptions. Le compte de résultat qui précède présente en abrégé les revenus et charges de la Pax Assurance pour l'ensemble du secteur d'activité de la prévoyance professionnelle.

Charges

En CHF 1'000	2019	2020
Prestations d'assurance	500'981	495'117
Prestations en cas de vieillesse	91'080	93'802
dont prestations de rentes	47'614	49'822
dont prestations en capital	43'466	43'981
Prestations en cas de décès et d'invalidité	41'716	39'671
dont prestations de rentes	32'376	30'821
dont prestations en capital	9'340	8'851
Prestations individuelles en capital (prestations de libre passage, encouragement à la propriété du logement, divorce, police de libre passage)	236'028	219'250
Valeurs de rachat	130'026	140'293
Frais occasionnés par le traitement des prestations	2'132	2'101
Variation des provisions techniques brutes	-12'897	-34'683
Avoirs de vieillesse	-41'533	-66'029
Provision pour pertes futures sur les taux de change	1'300	-6'400
Réserve mathématique pour rentes de vieillesse et de survivants en cours	42'618	35'906
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité et enfants d'invalides	-10'536	-2'466
Réserve mathématique pour polices de libre passage	-1'629	-1'142
Réserve mathématique autres couvertures	428	-951
Renforcement réserve mathématique pour réserves mathématiques pour rentes et polices de libre passage	-9'400	-4'800
Provision pour cas d'assurance survenus non encore réglés (RBNS et IBNR)	-3'944	5'395
Réserves de fluctuation de valeur et garantie d'intérêt	13'050	15'380
Provisions pour risque de renchérissement	-11'000	-6'825
Autres provisions techniques	7'750	-2'750
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	4'000	6'000
Frais d'acquisition et de gestion bruts	24'006	22'820
Autres charges	1'246	2'227
Résultat de l'exercice	4'181	5'773
Charges totales	521'517	497'255

Chiffres-clés concernant les revenus des capitaux

Les revenus des capitaux dans le compte d'exploitation comprennent notamment les revenus courants, les bénéfices réalisés et les pertes ainsi que les amor-

tissements nécessaires. Pour les rendements aux valeurs comptables, les emprunts sont évalués au coût amorti et les prêts et/ou hypothèques à leur valeur nominale.

En CHF 1'000	2019	2020	Changement	En %
Placements de capitaux et réserves latentes				
Valeur comptable des placements de capitaux	3'780'501	3'681'407	-99'094	-2.62%
Valeur du marché des placements de capitaux	4'131'120	4'046'841	-84'279	-2.04%
Réserves latentes	350'619	365'434	14'815	4.23%
Produits nets des capitaux				
Produits bruts des capitaux	54'793	54'426	-367	-0.67%
Frais pour gestion de fortune	-3'482	-4'798	-1'316	37.78%
Rendement sur valeurs comptables et performance sur valeurs du marché				
Rendement net sur valeurs comptables	1.36%	1.33%	-0.03%	-2.31%
Performance nette sur valeurs du marché	4.74%	1.58%	-3.16%	-66.75%
Rendement brut sur valeurs comptables	1.45%	1.46%	0.00%	0.33%
Performance brute sur valeurs du marché	4.83%	1.69%	-3.13%	-64.91%

Résultat des placements de capitaux

Le résultat commercial des placements de la Pax Assurance (prévoyance privée et professionnelle) impactant le résultat a diminué de 9.2 millions de CHF pour atteindre 79.0 millions de CHF (année précédente: 88.2 millions de CHF). Cela s'explique surtout par la baisse des contributions au rendement des placements en actions par rapport à la meilleure performance des titres de participation l'année précédente ainsi que par la baisse des revenus des coupons des placements à revenu fixe due à la persistance d'un environnement de taux d'intérêt bas. Dans la prévoyance professionnelle, la politique de placement plus prudente a porté ses fruits, de sorte que la baisse d'environ 3.3 pour cent a été inférieure à celle d'environ 10 pour cent de l'ensemble des activités.

Paiements de prestations

Les prestations d'assurance ont diminué de 1.2 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre 495.1 millions de CHF. Cela est essentiellement dû à une diminution des prestations individuelles en capital de 16.7 millions de CHF.

Participation aux excédents

En 2020, 6 millions de CHF (année précédente: 4 millions de CHF) ont été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. De la sorte, le fonds d'excédents est bien doté avec 21.1 millions de CHF (année précédente: 18.6 millions de CHF), ce qui profitera aux assurés sous forme d'attributions d'excédents dans les années à venir. En 2020, 3.5 millions de CHF ont été versés (année précédente: 3.4 millions de CHF). L'attribution au fonds d'excédents ainsi que les autres mesures en faveur des assurés font que, par le biais de la «**legal quote**», nos clients participent au rendement à raison de **94.6 pour cent** (année précédente: 96.2 pour cent).

Principes de présentation des comptes

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle se base sur les comptes annuels de la Pax Assurance qui ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957–963b CO). Sont appliquées, en plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers concernant la surveillance de sociétés d'assurance privées (OS-FINMA).

Opérations collectives soumises à la quote-part minimale

La quote-part minimale permet de garantir au preneur d'assurance une participation appropriée au bénéfice de la société d'assurance. Selon les prescriptions légales, 90 pour cent au moins des revenus doivent être utilisés en faveur du preneur d'assurance sous forme de prestations d'assurance, de renforcement des réserves ou d'attributions au fonds d'excédents.

Dans le secteur de la prévoyance professionnelle, la répartition se fait entre les processus épargne, risque et frais. La totalité des revenus est en premier lieu utilisée pour financer les dépenses. Un solde de revenu est utilisé pour constituer des réserves supplémentaires afin de garantir durablement les promesses de performance ou pour alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Revenus	Prestations
Épargne	Revenu net du capital	Intérêts payés sur les avoirs de vieillesse et les capitaux de garantie pour rentes en cours
Risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserve mathématique pour nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance et des conseils aux clients

Quote-part de distribution

En CHF 1'000	2019	2020
Processus d'épargne (produits des placements de capitaux)	51'311	49'629
Processus de risque (primes de risque)	39'671	39'047
Processus de frais (primes de frais)	18'714	18'491
Somme des composantes du produit	109'696	107'167
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	-51'701	-34'162
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	-23'172	-36'357
Processus de frais (principalement frais de gestion)	-24'903	-24'723
Somme des charges	-99'776	-95'242
Résultat brut	9'920	11'924
Constitution et dissolution de provisions techniques dans le processus d'épargne	-1'450	-4'213
Longévité	7'900	3'900
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	-1'300	6'400
Garanties d'intérêt	-13'050	-15'380
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur de renforcements	5'000	866
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0	0
Constitution et dissolution de provisions techniques dans le processus de risque	-3'250	-1'938
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	1'500	-4'688
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0
Fluctuations de sinistres	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	-7'750	2'750
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur de renforcements	3'000	0
Constitution de provisions de renchérissement supplémentaires	0	0
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur du fonds d'excédents	2'960	6'000
Attribution au fonds d'excédents	-4'000	-6'000
Résultat du compte d'exploitation	4'181	5'773
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	4'181	5'773
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum	0	0
Quote-part de distribution (part en % du produit total)	96.2%	94.6%

Opérations collectives en dehors de la quote-part minimum

La Pax Assurance n'exerce aucune activité en dehors de la quote-part minimum.

Taux d'intérêt et taux de conversion

En %	2019	2020	Changement	En %
Paramètres utilisés dans la partie surobligatoire:				
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des obligations de rentes	1.05%	1.00%	-0.05%	-4.76%
Taux d'intérêt appliqué pour les avoirs de vieillesse obligatoires	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%
Taux d'intérêt appliqué pour les avoirs de vieillesse surobligatoires	0.25%	0.05%	-0.20%	-80.00%
Taux d'intérêt minimal LPP obligatoire (compte-témoin)	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%
Taux de conversion pour les avoirs de vieillesse obligatoires pour les hommes à l'âge final de 65 ans	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%
Taux de conversion pour les hommes à 65 ans pour les rentes de vieillesse surobligatoire	5.24%	5.05%	-0.19%	-3.55%
Taux de conversion pour les avoirs de vieillesse obligatoires pour les femmes à l'âge final de 64 ans	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%
Taux de conversion pour les femmes à 64 ans pour les rentes de vieillesse surobligatoire	5.07%	5.06%	-0.01%	-0.16%
Taux de conversion en rentes minimal obligatoire pour les hommes à 65 ans et les femmes à 64 ans (compte-témoin).	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%

Effectifs

Dans la prévoyance professionnelle, le nombre d'institutions de prévoyance affiliées a diminué d'environ 1 pour cent, passant de 8'730 à 8'638. Cela est la conséquence de la politique de souscription sélective qui gère le risque activement et de façon ciblée. Cela induit une croissance durable modérée et une structure améliorée du portefeuille, ce qui entraîne une rentabilité accrue. Le nombre d'assurés actifs a davantage reculé de quelque 6.5 pour cent et le nombre de bénéficiaires de rentes de 2 pour cent environ.

Vue d'ensemble du portefeuille

Nombre	2019	2020	Changement	En %
Nombre d'assurés actifs	31'427	29'374	-2'053	-6.53%
Nombre d'assurés à 100 pour cent	31'397	29'352	-2'045	-6.51%
Nombre d'autres assurés actifs	30	22	-8	-26.67%
Nombre de bénéficiaires de rentes	4'985	4'882	-103	-2.07%
Nombre de polices de libre passage	858	429	-429	-50.00%
Nombre d'assurés total	37'270	34'685	-2'585	-6.94%
Nombre d'institutions de prévoyance	8'730	8'638	-92	-1.05%

Structure des frais

En CHF 1'000	2019	2020	Changement	En %
FRAIS				
Charges pour la mercatique et la publicité	934	910	-23	-2.51%
Frais d'acquisition	4'932	4'766	-166	-3.37%
dont aux courtiers et agents	3'658	3'602	-55	-1.51%
dont frais soutiens de distribution	1'274	1'164	-111	-8.69%
Autres charges pour l'administration générale	18'140	17'143	-996	-5.49%
Total des frais de clôture et de gestion	24'006	22'820	-1'186	-4.94%
Frais occasionnés par le traitement des prestations	2'132	2'101	-31	-1.45%
Total des charges d'exploitation	26'138	24'921	-1'217	-4.66%
Charges d'exploitation globales, par personne en CHF	701	718	17	2.45%
Charges d'exploitation des assurés actifs, par personne en CHF	746	767	21	2.81%
Charges d'exploitation des rentiers, par personne en CHF	428	430	2	0.39%
Charges d'exploitation polices de libre passage, par personne en CHF	645	658	13	2.08%
PRIMES DE FRAIS				
Primes de frais des assurés actifs, valeur absolue	18'699	18'476	-223	-1.19%
Primes de frais des polices de libre passage, valeur absolue	15	15	0	0.00%
Total des primes de frais	18'714	18'491	-223	-1.19%
Primes de frais des assurés actifs, par personne	595	629	34	5.71%
Primes de frais des polices de libre passage, par personne	18	35	18	100.00%
Total des primes de frais par personne en CHF	502	533	31	6.17%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation des assurés actifs, valeur absolue	23'453	22'538	-915	-3.90%
Charges d'exploitation des rentiers, valeur absolue	2'132	2'101	-31	-1.45%
Charges d'exploitation des polices de libre passage, valeur absolue	553	282	-271	-48.96%
Frais d'administration (frais pour l'administration générale et frais occasionnés par le traitement des prestations)	20'272	19'244	-1'027	-5.07%
Frais d'administration des assurés (inclus rentiers et polices de libres passage) par personne en CHF	544	555	11	2.01%

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la prévoyance professionnelle ont diminué de 4.7 pour cent, passant de 26.1 millions de CHF à 24.9 millions de CHF. Les charges d'exploitation moyennes par assuré (= l'ensemble des assurés actifs et des rentiers) s'élèvent à CHF 718 et dépassent ainsi celles de l'année précédente. Cette augmentation est due à la baisse du nombre d'assurés, qui est passé de 37'270 à 34'685.

La prime de frais moyenne a également augmenté à CHF 629 par personne pour cette même raison. Les charges moyennes de la prévoyance professionnelle dépassent ainsi la prime de frais encaissée. En raison de l'augmentation des frais administratifs moyens (frais généraux d'administration et de traitement des prestations) et de la réduction du portefeuille, les frais administratifs par assuré (y compris retraités et polices de libre passage) s'élèvent à CHF 555 par personne.

Les mesures de réduction des coûts introduites par Pax au cours des années précédentes ont réellement permis de réduire les coûts, mais ne se répercutent pas encore sur les taux de frais courants en raison de la diminution du portefeuille.

Schéma pour les frais de gestion de fortune

En CHF 1'000	2019	2020	Changement	En %
FRAIS OCCASIONNÉS				
En CHF 1'000				
Valeur du marché des placements de capitaux	4'131'120	4'046'841	-84'279	-2.04%
Placements de capitaux directs	4'131'120	4'046'841	-84'279	-2.04%
Placements de capitaux collectifs à un ou plusieurs niveaux	0	0	0	
Placements de capitaux sans transparence en matière de coûts	0	0	0	
Frais de gestion de la fortune (nets selon compte d'exploitation prévoyance professionnelle)	3'481	4'798	1'316	37.80%
Frais de gestion de la fortune (bruts selon schéma CHS)	6'828	10'740	3'912	57.29%
Frais TER	6'717	10'636	3'919	58.34%
Placements de capitaux directs	6'717	10'636	3'919	58.34%
Placements de capitaux collectifs à un ou plusieurs niveaux (ratio de coût)	0	0	0	
Frais TTC	111	104	-7	-6.11%
Frais SC	0	0	0	
Frais activés	0	0	0	
Coûts d'entretien et de maintenance immeubles	-3'347	-5'942	-2'596	77.56%

Frais TER: Frais pour la gestion et l'administration (interne et externe)

Frais TTC: Frais de transaction

Frais SC: Frais qui ne peuvent pas être attribués à des placements de capitaux spécifiques

Les frais de gestion de fortune comprennent les frais de management, de performance, de dépôt, d'administration, d'analyse et de service (y compris TVA). Au cours de l'année sous revue, les investissements pour la maintenance et l'entretien des biens immobiliers ont été augmentés. Cela a entraîné une augmentation des frais totaux qui s'élèvent à 0.26 pour cent (année précédente: 0.16 pour cent) du portefeuille de placements évalué à la valeur du marché.

Taux de conversion

Le taux de conversion économiquement trop élevé actuellement entraîne une redistribution d'assurés actifs vers les rentiers. La conséquence en est qu'une part supplémentaire des revenus des placements doit être utilisée pour financer des rentes. Cette part ne peut plus profiter aux personnes actives assurées. Pour que les promesses de rentes puissent être tenues également à l'avenir et que les subventions croisées puissent être évitées, une réforme de la prévoyance vieillesse est plus urgente que jamais.

